

03 FEVRIER 2026



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 25-30 – N° 06



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande de la Présidente du Conseil municipal, par convocation envoyée le 27 janvier 2026.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Catherine	BACH	Présidente
Madame	Chrystel	PION	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Laetitia	AMMON
Monsieur	Olivier	BAILLY
Monsieur	Philippe	BÜSCHI
Monsieur	Florian	CHENEVARD
Madame	Cristina	MARINHEIRO
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Hervé	STALDER
Monsieur	Michaël	SUANA

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	Conseiller administratif
Monsieur	Pascal	RENAUD	Conseiller administratif
Madame	Stéphanie	TOURETTE	Conseillère administrative

Excusées :

Madame	Carmen	Basset-Romano	Vice-présidente
Madame	Olga	PIUZ	

Public : 1



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission Sports, culture et manifestations (01.12)**
 - b. **Commissions réunies (16.12)**
 - c. **Commission Scolaire & Social (12.01)**
- V. **Propositions individuelles et questions**

La Présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025

Point 3, Rencontre avec l'OCT : « Création d'un passage-piétons à hauteur du marché de **Gaya** ... »

Point 7 Propositions individuelles et questions « Mme SIMOS remercie l'exécutif au nom des habitants **des Clos** ... »

Après ces remarques, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme PION n'a aucune communication à faire.

III. Communications de l'Exécutif

Budget 2026

Mme TOURETTE signale que la délibération portant sur le budget 2026 de la commune a été validée par le Conseil d'Etat.

Croisière des aînés

Mme TOURETTE fait savoir que l'exécutif d'Hermance a tenu une séance avec les conseillers administratifs de CoHerAn au sujet de la croisière des aînés. Actuellement, une croisière est organisée tous les deux ans pour les aînés de la commune d'Hermance, à laquelle 80 aînés environ prennent part. Corsier propose que les trois communes organisent conjointement cet événement chaque année, soit une année au printemps et une année, à l'automne. Le Conseil municipal sera invité à voter un budget complémentaire de Fr. 12'000.-.

Instagram

Mme TOURETTE annonce que la page Instagram de la commune a été créée. La commune sera également bientôt sur Facebook.

Atelier impôts pour les jeunes

Mme TOURETTE indique que les jeunes âgés de 18 à 25 ans ont reçu une lettre cette semaine pour les inviter à des ateliers impôts, où ils apprennent comment remplir leur déclaration d'impôts et reçoivent des conseils pour ne pas se retrouver endettés.

Panneau d'information

Mme TOURETTE annonce qu'un nouveau panneau d'information sera prochainement mis en place à côté de celui des informations officielles. Il est destiné aux associations qui organisent diverses activités au sein d'Hermance. Le secrétariat de la commune sera chargé de l'affichage.

M. SUANA demandant si cette installation est nécessaire, Mme TOURETTE précise qu'elle a reçu plusieurs demandes d'associations souhaitant afficher des informations, qu'il n'est pas possible de mettre sur le panneau officiel.



Mme SIMOS estime positif de mettre un deuxième panneau, car elle a entendu beaucoup d'associations regretter qu'il n'y ait pas de possibilités d'affichage. Ce deuxième panneau donnera une plus grande visibilité aux activités des associations et des artistes d'Hermance.

Cimetière

Mme TOURETTE indique que toutes les tombes dont la concession est terminée ont été enlevées. La végétalisation du cimetière commencera prochainement. Répondant à une interrogation de M. SUANA, elle explique que les concessions sont gratuites pendant 20 ans et qu'il faut payer pour les renouveler. Raison pour laquelle des petites affichettes à l'entrée du cimetière ont été apposées pendant longtemps, précisant de s'adresser à la mairie en cas de demande de renouvellement.

Poste de police de la Pallanterie

M. PFÖRTNER fait savoir que le Canton forme le projet de fermer le poste de police de la Pallanterie. La commune d'Hermance, avec les communes d'Arve et Lac, soutiennent au contraire l'augmentation notable de la présence policière au poste de la Pallanterie, soit 24h/24 et 7 jours/7. Une lettre adressée à la conseillère d'Etat, Mme Carole-Anne KAST, et signée par 15 communes, sera prochainement envoyée.

Audit de sécurité

M. PFÖRTNER annonce que l'exécutif a mandaté une entreprise pour un audit de sécurité sur trois bâtiments communaux, soit l'école, le restaurant du Quai et le restaurant La Croix-Fédérale. L'audit pour les autres bâtiments suivra. Le but est de vérifier si tout est conforme aux normes de sécurité incendie en vigueur (éclairage de secours, chemins d'évacuations, extincteurs, etc.)

Travaux de l'éco-point du chemin des Fossés

M. RENAUD signale que les travaux de l'éco-point du chemin des Fossés commenceront le 4 février et dureront un mois.

Pêcherie du CoHerAn

M. RENAUD informe que l'exécutif a reçu MM. Monney et Gindre, Pêcheurs professionnels qui ont fait part de leur désir de disposer de davantage de place que le cabanon occupé actuellement. Ce dernier est situé sur une zone non constructible et son état s'est dégradé. L'exécutif est favorable à soutenir cette demande d'agrandissement. Il sera néanmoins compliqué d'obtenir l'autorisation de construire du Canton, le cabanon étant situé au bord du lac et comme mentionné précédemment en zone protégée des rives du lac.

Mme SIMOS demandant si les travaux de la cabane des pêcheurs seraient à la charge de la commune, M. RENAUD précise que rien n'est décidé pour l'instant, l'exécutif ayant pris note de la demande et devant se renseigner sur ce qu'il est possible d'entreprendre. La situation est compliquée, parce que le terrain sur lequel se trouve le cabanon appartient au Canton.

M. RUDLOFF rappelle que le cabanon de la pêcherie était historiquement un bâtiment provisoire. Comme la pêcherie se développe, il faudrait une solution pour que cette activité puisse durer : l'espace autour du Four pourrait-il convenir à la pêcherie, pour qu'elle dispose de plus de place ?

Mme TOURETTE souligne que les pêcheurs souhaitent être au bord du lac.

M. RUDLOFF comprend cette demande, mais il sait qu'un certain nombre de pêcheries sur le lac et la mer ne sont pas tout au bord du lac. C'est une question à considérer, puisque la réaffectation du four est également en discussion.

M. STALDER trouve que la pêcherie est l'un des endroits les plus charmants du village. Il demande si l'exécutif a envisagé la possibilité de rénover le cabanon de la pêcherie avec de beaux matériaux.

M. RENAUD précise que, pour l'instant, la question n'est pas de savoir que faire, mais s'il est possible de faire quelque chose, et à quelles conditions, car le terrain appartient au Canton. Plusieurs pistes devront être étudiées.

Route de Chevrens

M. RENAUD fait savoir que les panneaux de signalisation 60 km/h seront posés la semaine prochaine sur la route de Chevrens. Mme MARINHEIRO a remarqué que beaucoup d'automobilistes ne respectent pas les vitesses indiquées, que ce soit à la route de Chevrens ou au sein du village.

M. RENAUD explique que la commune a acheté un radar qui indique à l'automobiliste la vitesse à laquelle il roule et qui tient également les statistiques des voitures et de leur vitesse, sans indication précise des plaques. Le but est de savoir à quelle



vitesse rouleront les voitures. Le radar pourra être installé à plusieurs endroits critiques du village, comme devant l'école. Le radar sera géré par la commune et installé par les employés communaux, c'est à-dire sans frais supplémentaires.

Itinéraire cyclable

M. RENAUD explique que l'exécutif est en discussion avec l'OCT et l'OCAN à propos de l'itinéraire cyclable, qui pose quelques problèmes au niveau du chemin dans les vignes qui est en zone agricole. La commission des routes débattrait prochainement sur ce sujet.

Bornes de recharge électrique

M. RENAUD évoque la possibilité d'installer deux places avec borne de recharge pour voitures électriques dans le parking privé de l'école, ainsi que deux places, dont une hybride, devant le nouvel éco-point du chemin des Fossés. Deux tarifs auront cours, soit un tarif préférentiel pour les habitants d'Hermance se rendant au parking privé de l'école et le tarif SIG pour les places du chemin des Fossés. Les tarifs ne sont pas encore complètement fixés. Cette question sera discutée lors d'une prochaine commission

Eclairage public des routes communales

M. RENAUD revient sur l'éclairage public sur les routes communales : les luminaires sont allumés avec 50% d'intensité entre 22 et 24h et avec 30% d'intensité entre 0h et 5h du matin. La population semble apprécier cette façon de faire, car aucun retour négatif n'est parvenu à la mairie.

M. BÜSCHI souhaite savoir s'il est possible de varier également l'intensité de l'éclairage sur la route cantonale.

M. RENAUD explique que l'éclairage sur la route cantonale est du ressort du canton et que la commune ne peut pas intervenir à ce sujet.

Sauna

M. RENAUD informe que l'exécutif a reçu une demande pour prolonger la durée du sauna jusqu'à fin avril au lieu de fin mars. Le taux d'occupation du sauna le week-end est de 86% et de 70% la semaine.

Poubelles de tri

M. RENAUD fait savoir que les poubelles à tri des quais, un peu rouillées, seront remplacées. 11 poubelles seront installées au printemps entre la plage, le quai, le port, la boulangerie et l'arrêt de bus.

Visite à la caserne des sapeurs-pompiers professionnels

Mme TOURETTE indique que l'exécutif a effectué une visite à la caserne des sapeurs-pompiers professionnels.

IV. Travaux des commissions

a. Commission Sports, culture et manifestations (01.12)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Sports, culture et manifestations du 1^{er} décembre 2025, consacrée au « Blind test » du karaoké des 23-24 janvier, aux apéro-concerts et aux manifestations 2026.

M. STALDER, président de la commission, donne un compte-rendu du karaoké des 23-24 janvier :

« Le samedi 24 janvier, ce n'était pas : *quand on arrive en ville*, mais plutôt : *on débarque à Hermance !* Cette journée a été un joli éclair dans le brouillard.

- Environ 100 repas servis, des cornichons, du pain, du beurre, pala papa et la radio
- 140 personnes au plus fort de la soirée
- Les employés de la mairie présents in corpore, fait assez rare pour être souligné
- Un public réceptif et demandeur de ce genre d'animations
- Des visiteurs venant des communes voisines (Choulex, Anières et de la ville)
- Plusieurs dizaines de chansons chantées *sous les sunlights de nos tropiques*
- Une communication en amont bien gérée



- Une collaboration globalement réussie avec l'entreprise qui a géré la nourriture.

Tous ces éléments prouvent à quel point ce genre de manifestations est positif pour une commune comme la nôtre. Mais alors, *il est où, le bonheur, il est où ?* Eh bien, *il était là*, à la salle communale, avec ces sourires, ces notes chantées dans des chemises à fleurs improbables, avec ces morceaux devinés et ces pots de miel gagnés, tout ceci couronné de hamburgers, de hot-dogs, de cocktails et d'UNE, mais alors une incroyable coupe valaisanne !

Si nous n'avions pas fermé les micros à 1h du matin, nous aurions été entraînés *jusqu'au bout de la nuit* ! Ah les sacrés *démons de minuit* du bout du canton !

L'une des raisons principales d'organiser une telle manifestation, c'est aussi et surtout de faire vivre notre commune tout au long de l'année, même durant les mois les plus sombres où nous sommes *pétrifiés dans nos manteaux d'hiver*. A Hermance encore plus qu'ailleurs, *laissons, laissons entrer le soleil, même en janvier* ! Et le lendemain, on entendait les absents murmurer dans le village qu'ils auraient dû y aller, que c'est dommage, que c'était peut-être la dernière fois.

Alors, pour que ça ne soit pas la dernière fois, certains points devront être discutés en commission :

- Gestion de la soirée et des problèmes qui surviennent
- Répartition des rôles avant, pendant et après la soirée
- Gestion du service des repas et de l'attente
- Capacité à se transformer en organisateur de soirée avec tous les challenges que cela implique

Bref, des détails qui font toute la différence, mais qui doivent être traités pour que la fête soit encore plus belle l'année prochaine à Hermance. Car ce samedi 24 janvier, on a tous été des artistes et des chanteurs, on a crié, on a chanté, on a fait notre numéro, joué du piano debout, tapé sur des bambous et ça nous allait très, très bien ! Pour certains, ce 24 janvier est peut-être un détail, mais pour nous tous et toutes, ça veut dire beaucoup ! »

M. STALDER reçoit les applaudissements de l'assemblée.

b. Commissions réunies (16.12)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de commissions réunies du 16 décembre 2025, consacrée à la présentation du FC CoHerAn et à la présentation du projet de stade de football des Ambys.

La Présidente demandant si l'exécutif a des nouvelles sur ce dossier, M. RENAUD précise que cette question a fait l'objet d'une discussion lors de la séance CoHerAn qui a eu lieu hier. La commune d'Anières a créé une commission ad hoc pour traiter ce sujet.

c. Commission Scolaire & Social (12.01)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Scolaire & Social du 12 janvier 2026, consacrée au choix des associations humanitaires soutenues par la commune, à la collaboration avec les migrant.es lors des manifestations, au centenaire de l'école et aux promotions scolaires.

Mme AMMON, présidente de la commission, s'exprime sur le choix des associations humanitaires soutenues par la commune :

La somme de Fr. 10'000.- est budgétée chaque année pour soutenir des associations humanitaires dont les activités ont lieu hors de la Suisse. La commission a décidé d'accorder son soutien à trois associations. La première est l'association des parents et pédagogues de l'école de la commune de Mindresti, en Moldavie, qui recevra Fr. 3'750.- pour l'installation d'écrans interactifs dans les classes d'école. La deuxième est l'association Rigzen-Zanskar, au Tibet, qui s'occupe d'un camp médical visant à donner des soins aux habitants des vallées himalayennes qui sont loin des dispensaires. Ces habitants souffrent de maladies spécifiques : maladies liées aux rayons UV qui sont très forts, problèmes dentaires, digestifs ou gynécologiques. Cette association essaie de préserver les savoirs de la médecine traditionnelle tibétaine, notamment par la création d'un jardin de plantes médicinales traditionnelles. Elle recevra également Fr. 3'750.- de la commune. La troisième association est la Fondation Pimali, en Thaïlande, qui est déjà soutenue par la commune et qui se consacre à la lutte contre l'exploitation des jeunes défavorisés et à la réduction de la pauvreté dans la région nord-est de la Thaïlande. Concrètement, elle offre une formation pratique pour les jeunes défavorisés et les orphelins, qui ont fini leur scolarité obligatoire. Cette association recevra Fr. 2'500.- de la commune.



La commission a également eu une discussion sur la durée de l'engagement de la commune auprès des associations : en effet, un engagement de deux ans ou plus permettrait aux associations de mieux mener leurs projets, dans la mesure où elles remplissent leurs obligations de retour sur l'utilisation de l'argent accordé par la commune.

Mme AMMON résume également le point sur la collaboration avec les migrant.es lors des manifestations :

La commission apprécie le concept de collaboration avec les migrants, car elle a trouvé que ces derniers étaient très investis lors des récents événements communaux, comme l'Escalade. Cette collaboration a cependant soulevé un certain nombre de questions : les migrants sont-ils rémunérés par l'Hospice général ? Ont-ils le droit de travailler ? La commune pourrait-elle offrir des bons aux migrants, afin de les remercier de leur engagement ? Pour obtenir toutes ces réponses, la commission souhaite organiser, avec l'aide de Mme TOURETTE, une rencontre avec l'un des responsables du foyer d'Anières.

M. RENAUD apporte quelques éléments de réponse : l'Hospice général donne Fr. 50.- à chaque migrant participant à une manifestation. La commune a pour principe de ne pas donner d'argent, mais d'offrir des bons. C'est ce qui a été fait pour le karaoké, où les migrants ont reçu un bon de Fr. 50.-. Les migrants qui travaillent dans les manifestations communales ont des règles strictes : ils ne peuvent pas s'occuper d'enfants et ne peuvent pas gérer l'argent d'une caisse, pour éviter tout problème.

M. STALDER indique que 3 bénévoles migrants ont travaillé pendant la soirée du karaoké. Il s'est rendu compte qu'il ne s'agit pas de la solution-miracle, car ils ont besoin d'être encadrés par une personne durant la soirée.

La Présidente conclut en relevant que le Conseil municipal se réjouit de connaître la suite des travaux de la commission.

v. Propositions individuelles et questions

Campagnes d'information dans les communes

Mme AMMON demande l'avis du Conseil municipal sur une proposition qu'elle souhaite envoyer en commission :

L'idée lui est venue dans le cadre de son activité de sage-femme. Elle se déplace dans les familles et assiste de temps en temps, malheureusement encore trop souvent, à des situations de violence conjugale. La plupart du temps, ce sont des femmes qui en souffrent. Elles sont isolées socialement et leur sortie se limite à une promenade avec leur bébé. Pour rappel, qui dit violence conjugale, dit violence sur les enfants. Quand elle se déplace en ville, elle voit des campagnes récentes de prévention de la violence sur des panneaux d'affichage, des campagnes officielles. Elle pense que si les campagnes de prévention dans la ville sont vues, elles ne le sont pas forcément dans les communes. Il lui a paru important de réfléchir s'il était nécessaire de faire circuler ces campagnes de prévention dans les espaces d'affichage au sein des communes. Le sujet de la violence est un exemple, mais il pourrait y en avoir d'autres, comme le soutien des proches aidants ou la protection de l'environnement à l'échelle des jardins individuels. Elle aimerait amener ce point de travail dans les commissions Scolaire & Social et peut-être Communication, afin, dans un premier temps, de sélectionner les sujets de campagne que la commission trouverait importants de relayer et, deuxièmement, d'imaginer sur quels supports il paraîtrait adapté de communiquer. En résumé, le but de serait de communiquer des messages sur des sujets sociétaux importants en utilisant des campagnes qui existent déjà (campagnes cantonales ou fédérales) et en exploitant les supports de communication communaux.

M. RUDLOFF estime que l'amélioration de la communication est une bonne idée. Cependant, il met un bémol : créer des panneaux d'affichage un peu partout représenterait une pollution visuelle.

M. SUANA est du même avis. Il relève que Facebook et Instagram peuvent être des vecteurs de communication parfaits, car il convient d'utiliser les canaux de communication modernes.

M. CHENEVARD abonde dans le même sens que M. SUANA : plutôt que de remettre des panneaux d'affichage, il est préférable d'utiliser les supports de communication déjà existants, en réfléchissant à améliorer l'information près de la salle communale et de l'école.

Mme AMMON précise qu'il s'agirait de panneaux bien construits pouvant faire passer des messages à l'intention de la population et non pas publicitaires

M. STALDER se réjouit que la page Instagram de la commune soit opérationnelle et espère qu'elle sera assez vivante pour attirer les Hermançois. Il suggère que la commune d'Hermance s'associe à d'autres communes pour communiquer sur des thèmes communs, soit en suivant une action menée par une commune, soit en étant l'initiatrice, avec les moyens qui sont les siens.



Mme TOURETTE rappelle que la campagne sur la violence familiale a été initiée par le Canton, qui a envoyé divers supports aux communes. La commune n'a pas les moyens de lancer une campagne.

Si M. BAILLY apprécie les nouvelles technologies en matière de communication, il abonde dans l'idée de disposer d'un support qui soit basique, comme une affiche près de l'école, par exemple, où on trouve des publics qui sont peut-être plus fragiles qu'à côté de la plage. Il rappelle qu'en termes de communication, il faut avoir des compétences multiples, notamment de design.

La Présidente souligne un intérêt de la part du Conseil municipal à ce que la commission Scolaire et Social creuse le sujet qui vient d'être évoqué. Elle propose donc qu'il soit renvoyé en commission et repris en Conseil municipal, lorsque la commission disposera de davantage de détails.

Gouvernance des ports genevois

M. SUANA croit savoir que des changements sont intervenus au niveau de la gouvernance des ports genevois. Quels sont ces changements et comment influencent-ils le port d'Hermance ?

Mme PION explique qu'une refonte de la loi sur la navigation dans les eaux genevoise été adoptée par le Grand Conseil, qui prévoit notamment de déléguer une part importante de la gestion des ports publics aux communes lacustres. La nouvelle loi prévoit plusieurs options possibles à cette délégation de compétence : d'une simple convention pour la gestion des déchets, des accueils ou des sanitaires à l'établissement d'une concession plus large pour l'entretien général du port et sa surveillance. Les discussions vont se poursuivre entre le canton et les communes pour déterminer les modalités qui s'appliqueront à chaque port public. Que chaque commune prenne individuellement en charge son port n'aurait pas de sens et l'objectif est de créer des groupements intercommunaux, par exemple un pour la rive gauche et un pour la rive droite. Pour l'instant, le port d'Hermance reste géré par la capitainerie, qui est cantonale. Répondant à une interrogation de M. RUDLOFF, Mme PION fait savoir que ce sont les communes qui ont demandé à disposer de la compétence de gérer leurs ports. A Hermance, les exécutifs de législatures précédentes ont effectué des démarches dans ce sens, ainsi que ceux des communes riveraines du lac, à l'exception de la ville de Genève et de Céligny.

Quel était l'objectif de cette demande ? demande M. BÜSCHI

Mme PION explique que le PLR a lancé un projet de loi pour essayer de lutter contre les bateaux-épaves dans les ports, parce qu'il n'y a pas assez de places d'amarrage de bateaux. De plus, le coût des places d'amarrage reste relativement faible à Genève. Le projet de loi visait à augmenter le prix des places pour dissuader les personnes ayant un bateau et ne le sortant pas, et pour créer de nouvelles places. Le PLR a frappé à la porte de plusieurs magistrats communaux pour obtenir leur soutien, ce qui a fait démarrer le débat, qui s'est étendu à la question de la reprise de la gestion des ports par les communes. Cependant, l'attribution des places d'amarrage resterait de la compétence du canton, donc de la capitainerie, tandis que le produit des locations reviendrait aux communes. Pour l'instant, les coûts d'entretien des ports, ainsi que les revenus, doivent être affinés. L'exécutif suit le dossier de près.

Glissière sur le quai de Cologny

Mme SIMOS a lu dans la presse que le Canton a l'intention d'enlever la glissière de sécurité sur le quai de Cologny. Elle demande si l'exécutif dispose de précisions à ce propos, car beaucoup d'habitants sont contre cette mesure pour des raisons de sécurité.

Effectivement, rebondit M. RENAUD, toutes les communes sont également contre cette mesure. Un courrier a été rédigé par Hermance et signé par 7 communes d'Arve et Lac pour s'opposer à l'enlèvement de cette glissière. Cette dernière a été installée à l'époque sur le quai de Cologny pour éviter les rodéos routiers et les accidents.

Mme AMMON amène un autre élément, croyant savoir qu'il est question de tracer une voie de bus à cet endroit et que la glissière n'aurait donc plus de raison d'être.

M. RENAUD indique que l'exécutif a rendez-vous avec M. MAUDET le 18 février et que ce sujet sera évoqué lors de cette rencontre.

Catherine Bach
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau

